

# *Un regard sur Saint Genès*



Photo de Jean-Louis GORCE

**BULLETIN MUNICIPAL**  

---

**N° 19 - JANVIER 2020**

## **Le mot du Maire**

Le bulletin que vous avez dans les mains est le 19<sup>ème</sup> de notre commune. C'est en janvier 2002 que Gilles COMBROUZE, Daniel GAYDIER et Gérard VESSERE, Conseillers Municipaux à l'époque, ont imaginé et financé le 1er numéro "Un regard sur Saint-Genès" et jusqu'en 2009. Les années suivantes la Mairie a pris à sa charge les frais occasionnés.

Le numéro d'aujourd'hui s'avère être le dernier bulletin du mandat actuel puisque les prochaines élections municipales auront lieu en mars 2020.

Notre Communauté de Communes du Massif du Sancy, que nous avons rejoint le 11 juin 2016 par délibération du Conseil Municipal n° DE\_2016\_077 qui a acceptée, à l'unanimité des membres présents et d'un membre représenté, le projet de périmètre relatif à l'extension de la Communauté de Communes du Massif du Sancy aux Communes de La Godivelle, Saint-Genès-Champespe, Le Vernet-Sainte-Marguerite et Montgreleix. A ce jour, nous n'avons aucun regret, bien au contraire !

Pour évoquer le contexte national du moment, on peut dire qu'à l'échelon national, la France a connu une période sans élection majeure, contrairement en 2020 avec les municipales puis en 2021 avec le départementales et régionales.

Sur le plan social, après le long mouvement des gilets jaunes qui a débuté l'an dernier, se profile à l'heure où j'écris, la conclusion de la grande réforme des retraites sur fond de contestation. En parallèle, la réforme des administrations se poursuit avec le redéploiement des services fiscaux et la suppression des perceptions à partir de 2020, telles que nous les connaissons depuis toujours et que l'État justifie par des évolutions technologiques (numériques) et sociétales.

Je viens maintenant sur le bien-vivre ensemble dans nos campagnes et la vision de certaines personnes, des problèmes rencontrés dans notre monde rural, bien loin des médias télévisés. Nous rencontrons aussi à Saint-Genès des problèmes similaires causés par les chats, les coqs, les chiens, les cloches ou les odeurs. Sans vous parler des conflits de voisinage autres que ceux cités précédemment. Le bien-vivre ensemble suppose de la part des administrés du respect mutuel et une acceptation des modes de vie de chacun dans le respect des libertés individuelles et cela concerne les bruits et gênes intrinsèques à la vie de la campagne, qui peuvent être causés par les animaux de la ferme et les jours de fêtes par les enfants qui se font de plus en plus rares.

Beaucoup de problèmes sont rencontrés à ce sujet. Le bon sens et nos racines s'évaporerait-ils ?

Nous avons la chance sur le plateau de l'Artense d'avoir une agriculture raisonnée de la taille dite humaine, familiale, proche des citoyens notamment par la vente directe. C'est un module à protéger si nous voulons que demain nos enfants mangent sainement.

Quand une vache qui pâture dans les prés, n'en déplaît à certains et un bon baromètre de la vivacité et biodiversité d'un secteur, que ce soit pour le cycle de la matière organique, le bien-être de l'animal, l'entretien de notre paysage et le dynamisme de nos campagnes.

Je tiens à saluer et à remercier toute l'équipe municipale pour son engagement, les associations, les bénévoles et toutes les professions qui œuvrent tous les jours sur notre commune.

Je finirai ce mot en vous présentant au nom du Conseil Municipal nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Une pensée chaleureuse pour les malades, les familles qui ont perdu un être cher et les personnes qui souffrent.

Le Maire, Daniel GAYDIER

# BUDGET PRIMITIF 2019 DE ST-GENÈS-CHAMPESPE

## FONCTIONNEMENT

### DÉPENSES

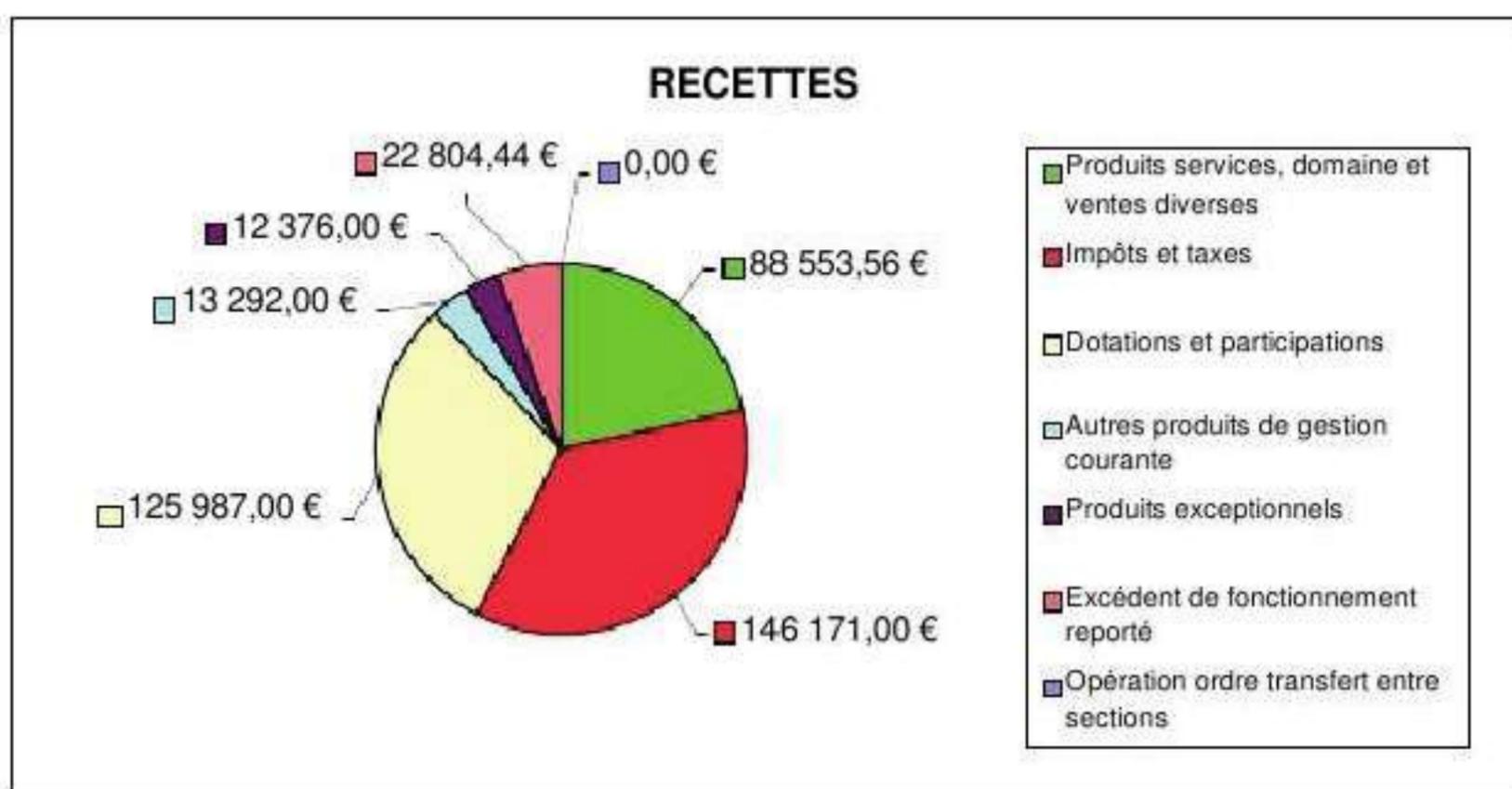
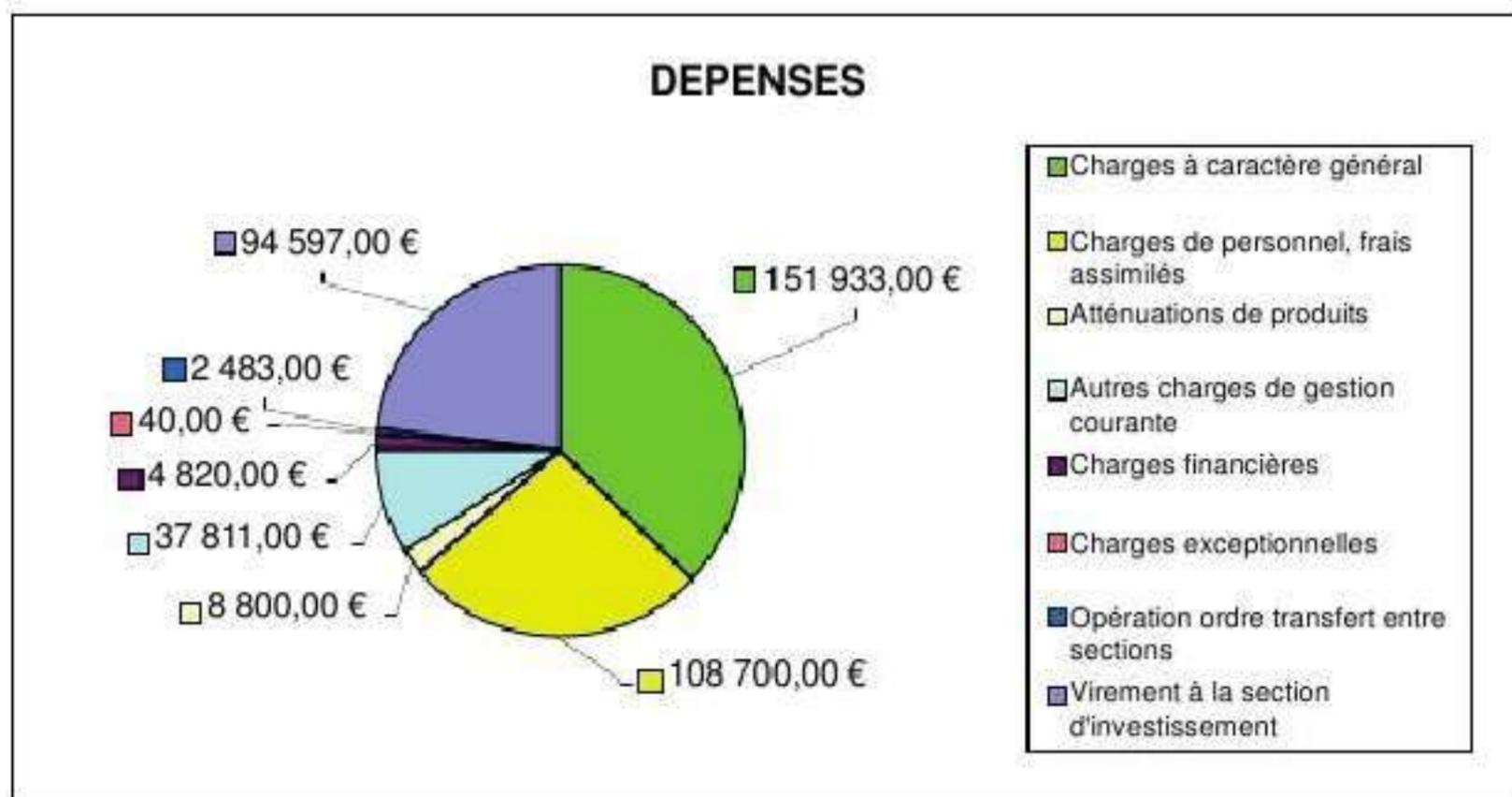
Charges à caractère général.....	151.933,00 €
Charges de personnel, frais assimilés	108.700,00 €
Atténuations de produits .....	8.800,00 €
Autres charges de gestion courante .....	37.811,00 €
Charges financières .....	4.820,00 €
Charges exceptionnelles.....	40,00 €
Opération ordre transfert entre sections	2.483,00 €
Virement à la section d'investissement	94.597,00 €

**409.184,00 €**

### RECETTES

Produits services, domaine et ventes diverses .....	88.553,56 €
Impôts et taxes .....	146.171,00 €
Dotations et participations .....	125.987,00 €
Autres produits de gestion courante.....	13.292,00 €
Produits exceptionnels .....	12.376,00 €
Excédent de fonctionnement reporté.....	22.804,44 €
Opération ordre transfert entre sections.....	0,00 €

**409.184,00 €**



**Rappel : Le taux des taxes reste inchangé :**

Taxe d'Habitation	12,03 %
Taxe Foncier Bâti	15,81 %
Taxe Foncier Non Bâti	53,66 %

# BUDGET PRIMITIF 2019 DE ST-GENÈS-CHAMPESPE

## INVESTISSEMENT

### DÉPENSES

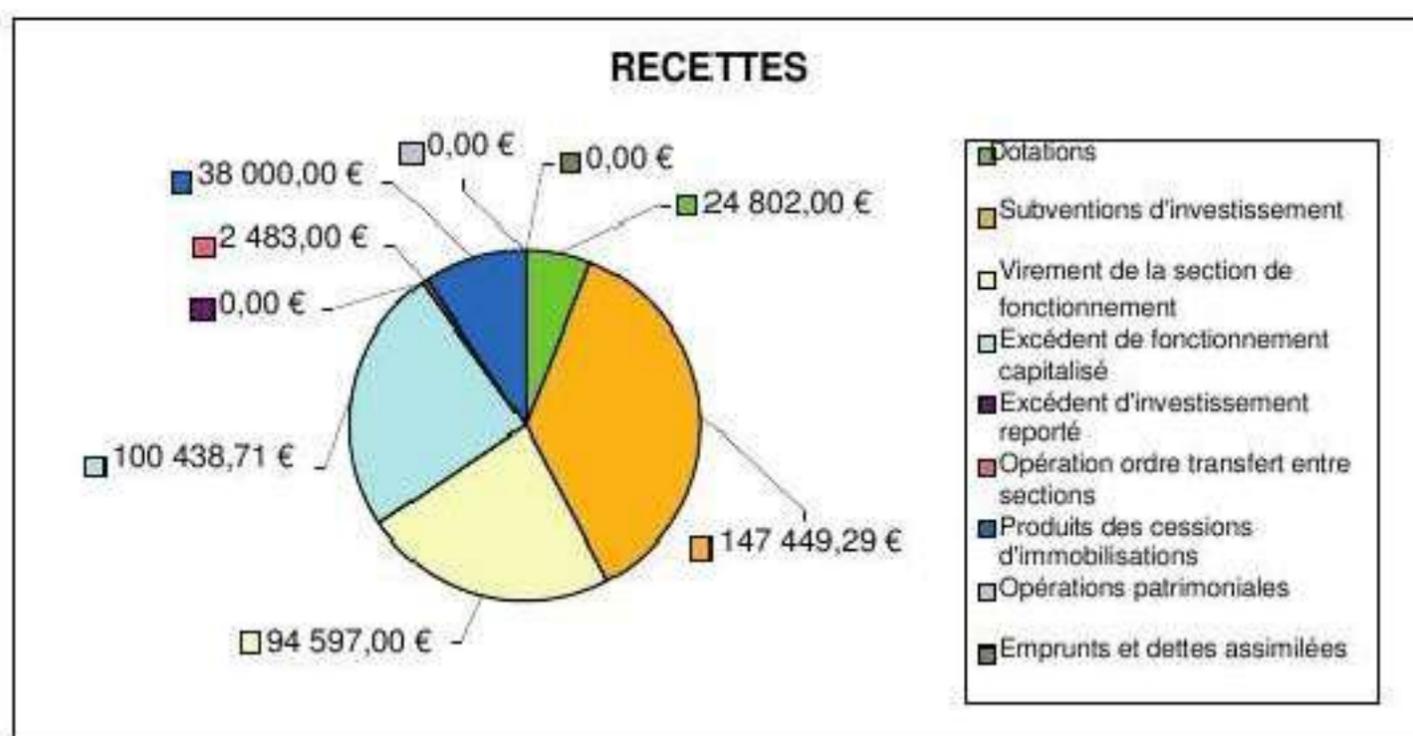
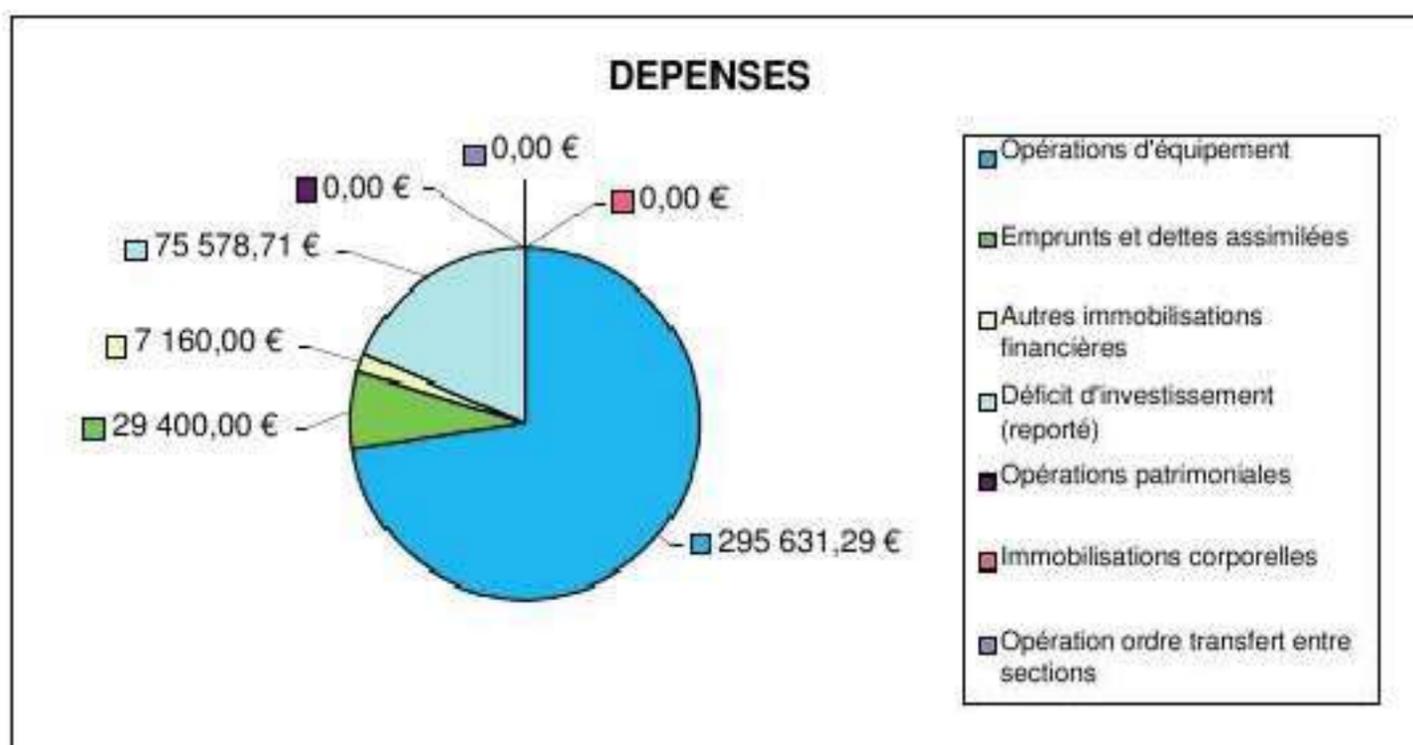
Opérations d'équipement .....	295.631,29 €
Emprunts et dettes assimilées .....	29.400,00 €
Autres immobilisations financières .....	7.160,00 €
Déficit d'investissement (reporté) .....	75.578,71 €
Opérations patrimoniales .....	0,00 €
Immobilisations corporelles .....	0,00 €
Opération ordre transfert entre sections .....	0,00 €

**407.770,00 €**

### RECETTES

Dotations .....	24.802,00 €
Subventions d'investissement .....	147.449,29 €
Virement de la section de fonctionnement .....	94.597,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé .....	100.438,71 €
Excédent d'investissement reporté .....	0,00 €
Opération ordre transfert entre sections .....	2 483,00 €
Produits des cessions d'immobilisations .....	38 000,00 €
Opérations patrimoniales .....	0,00 €
Emprunts et dettes assimilées .....	0,00 €

**407.770,00 €**



## BUDGETS ANNEXES

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>CCAS</b>	2 700,00 €	2 700,00 €	321,42 €	321,42 €
<b>Assainissement</b>	16 850,00 €	16 850,00 €	17 489,00 €	17 489,00 €
<b>Eau</b>	138 000,00 €	138 000,00 €	175 717,00 €	175 717,00 €
<b>Lotissement</b>	67 500,00 €	77 172,88 €	67 500,00 €	67 500,00 €

# TRAVAUX RÉALISÉS PENDANT LE MANDAT

## ✓ BÂTIMENTS

### *Salle des Fêtes "Franck Manaranche":*

- Agrandissement de la salle des fêtes et principalement la cuisine. Mise en place d'un lave-vaisselle industriel, d'une chambre froide, d'une cuisinière à gaz, d'une table roulante et achat de vaisselle (100 couverts).
- Création de deux W.C. et d'une chambre pour Personnes à Mobilité Réduite équipée d'un W.C. et d'une douche adaptés.
- Le sous-sol de la salle des fêtes a été aménagé en garage pour ranger le petit matériel (tondeuse, tronçonneuse, rotofil) et pour garer le Berlingo.

### *Gîte d'étape :*

- Mise en place de deux cabines-douches, d'un W.C. et d'un lavabo.
- Changement des sommiers, des housses et des couvertures.
- Remplacement de l'alimentation électrique.
- Reprise du chauffage (alimentation chaudière à bois).
- Mise aux normes du point de vue sécurité.

*Travaux subventionnés par l'Etat (D.E.T.R. et réserve parlementaire)  
et par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (F.I.C.).*



### *Garage communal (ancien bâtiment SERRE) :*

- Renforcement des murs, reprise complète des pignons côté rue avec mise en place d'un rideau métallique et d'une porte de service afin de mettre à l'abri l'épareuse, la sableuse, l'étrave et l'UNIMOG.

*Travaux subventionnés par la Communauté de Communes du Massif du Sancy.*

### *Résidence Sainte-Marguerite (ancienne maison d'habitation SERRE) :*

- Création d'un logement.
- Pose de placoplâtre, peinture et reprise carrelage.
- Installation d'une douche et d'un évier.

Le logement est actuellement occupé par Mme Madeleine GUILLAUME.

### *Bâtiment de la Mairie :*

#### *Aile droite du bâtiment de la Mairie :*

- Création d'un logement (ancien logement des instituteurs) avec trois chambres, deux W.C., séjour salle à manger, coin cuisine et buanderie.

Le logement est actuellement occupé par M. Christian MINET.

#### *Côté Mairie :*

- Création d'une pièce pour le rangement des archives.
- Installation d'une alarme qui, pour des raisons de sécurité, protège la Mairie et l'Agence Postale Communale.

#### *Médiathèque :*

- Pour raison d'économie, les trois radiateurs électriques sont remplacés et alimentés par la chaudière à bois.
- Le volet de la porte côté Nord (en très mauvais état et pas facile à ouvrir) est remplacé par un volet électrique.

## ✓ DIVERS TRAVAUX

### ***Création de la Place du 19 Mars :***

- Chaussée en enrobé, pose des caniveaux et des grilles pour les Eaux Pluviales.
- Rénovation des WC (avec démolition de l'ancien bâtiment).
- Mise en place d'une borne électrique pour les forains et d'un lampadaire.

*Travaux subventionnés par l'Etat (D.E.T.R.) et par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.*

### ***Aménagement d'un terrain de boules :***

Terrain aménagé à côté de la salle des fêtes "Franck Manaranche".

### ***Zone Artisanale :***

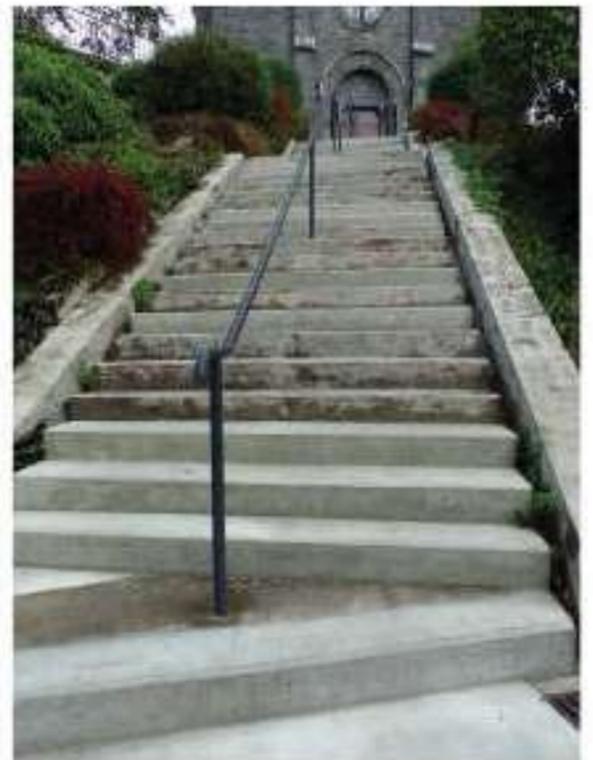
L'accès voirie pour la bascule est terminé. Les câbles électriques et Télécom sont en place ainsi que l'Eau Potable et l'évacuation des Eaux Usées. La dalle est coulée, le toit est en place, les parcs des veaux sont montés. Reste à faire la mise en place du système de pesage et de facturation.

*Travaux subventionnés par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.*

### ***Traverse bourg R.D. 30 et R.D. 88 :***

- Remplacement de la conduite d'Eau Potable avec reprise des branchements et pose de tabourets extérieurs pour les compteurs.
- Vérification du réseau Eaux Usées avec reprise des points litigieux.
- Remplacement du réseau Eaux Pluviales route de Bort.
- Enfouissement des réseaux électriques et Telecom (pose de gaines pour fibre, câbles mis en place).
- Remplacement des caniveaux avec mise en place de grilles supplémentaires.
- Reprise des accès de la Mairie et du Monuments aux Morts (avec de la pierre de Volvic).
- Voirie et trottoirs ont été faits en enrobé et le carrefour est traité au Scintiflex (granulats de miroir).
- Remplacement de lampadaires.

*Travaux subventionnés par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme,  
le S.I.E.G. du Puy-de-Dôme et France Telecom.*



### ***Travaux de rénovation des escaliers de l'église :***

Les travaux de rénovation des escaliers de l'église ont pu être réalisés grâce à la vente de la ferraille, de l'aide de la Communauté de Communes du Massif du Sancy et de la participation communale.

### ***Création d'un chemin piétonnier :***

Un chemin piétonnier a été conçu dans le bourg entre la maison de M. et Mme Claude SERRE et l'Hôtel Restaurant du Midi afin que l'on puisse accéder à l'épicerie dépôt de pain par un raccourci mais aussi pour pouvoir contempler notre église sur toutes ses faces.

### ***Alimentation Eau Potable :***

- Changement de tuyaux au "Lac de Laspialade".
- Pose de compteurs de sectorisation (sous regards) afin de contrôler les éventuelles fuites sur les antennes de "Bastide", "Lajoux", "La Casbah" et "Laspialade".

*Travaux subventionnés par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.*

- Reprise entièrement des clôtures des captages de "La Renonfeyre" et de "La Devèze".
- Reprise de la maçonnerie des bâtiments, changement des portes et reprise d'une partie de la tuyauterie.

### ***Réservoir de Régheat :***

- Modification alimentation d'un flotteur, mise à niveau du trop-plein avec pose d'un compteur.
- Peinture alimentaire sur les tuyaux dans la chambre des vannes.

*Travaux subventionnés par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.*

### ***Réseau Eaux Usées :***

- Passage de caméra pour contrôler l'état du réseau.
- Allongement du collecteur de "La Jausse".
- Remplacement des regards vers la station d'épuration.

### ***Aménagement Foncier :***

Les diverses réclamations formulées devant la Commission Départementale d'Aménagement Foncier ont fait l'objet d'une décision prise le 29 octobre 2019 par cette dernière.

Les décisions prises par la Commission Départementale d'Aménagement Foncier peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir (la date de réception de cette décision constitue le point de départ du délai de deux mois qui vous permet de saisir le Tribunal Administratif, 6 rue Cours Sablon 63000 CLERMONT-FERRAND.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Telerecours citoyens" accessible par site internet : <https://www.telerecours.fr>

Après consultation et adjudication, le cabinet retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre aux travaux connexes réalisés dans le cadre de l'Aménagement Foncier est le Cabinet GEOVAL qui a fait une offre de prix la moins élevée.

### ***Poursuite et fin de la procédure de reprise des concessions dans l'ancien cimetière :***

Plusieurs concessions situées dans l'ancien cimetière ont fait l'objet d'une procédure de reprise des concessions et peuvent être désormais revendues.

### ***Construction d'un deuxième columbarium dans le nouveau cimetière :***

Un deuxième columbarium de 10 places a été construit dans le nouveau cimetière.

### ***Dénomination des rues et numérotage des habitations :***

La dénomination des rues est terminée. Il reste le numérotage. Cette phase a pris du retard à cause de La Poste (changement à plusieurs reprises de responsable). Un courrier a été adressé afin de faire accélérer la procédure.

### ***Pistes forestières :***

Ouverture d'une piste forestière du village de Nadeil au Bois de Chaveroche avec création d'une place de retournement et de stockage.

Création également de deux autres places de stockage :

Une, à la Stèle du chemin de Laspialade et l'autre, en bordure de la R.D. 30 à Coussounoux-Bas.

### Lotissement "Les Pics" :

Une 3<sup>ème</sup> tranche a été lancée.

6 entreprises ont soumissionné. Après ouverture des plis, la SARL BOS s'est avérée la moins-disante.

Les travaux débiteront au printemps 2020.

N° des lots libres	Superficie	Prix / m2	Prix	Surface maximale de plancher autorisée
17 tranche-1 + 1 tranche 2-est	339 + 544 = 883 m2	20 €	17 660 €	175 + 250 = 425 m2
2 tranche 2-est	997 m2	20 €	19 940 €	250 m2
5 tranche-3	1027 m2	20 €	20 540 €	400 m2
6 tranche-3	1085 m2	20 €	21 700 €	400 m2
7 tranche-3	700 m2	20 €	14 000 €	300 m2
8 tranche-3	1397 m2	20 €	27 940 €	400 m2



# INFORMATIONS SUR LA PÉNURIE D'EAU PORTABLE AU COURS DE L'ÉTÉ 2019

Débit des 3 sources "La Devèze", "La Renonfeyre" et "Belbezet" jaugées aux captages, tous les samedis matin du 13 juillet 2019 au 26 octobre 2019.

Quelques exemples de débit :

- Le 13 juillet 2019 : 354 m<sup>3</sup> / jour
- Le 10 août 2019 : 211 m<sup>3</sup> / jour
- **Le 14 septembre 2019 : 128 m<sup>3</sup> / jour**
- Le 12 octobre 2019 : 148 m<sup>3</sup> / jour
- Le 23 juillet 2019 : 261 m<sup>3</sup> / jour
- Le 31 août 2019 : 156 m<sup>3</sup> / jour
- Le 28 septembre 2019 : 140 m<sup>3</sup> / jour
- Le 19 octobre 2019 : 199 m<sup>3</sup> / jour
- **Le 26 octobre 2019 : 585 m<sup>3</sup> / jour**

**Le 9 août 2019** : ouverture de la vanne qui alimente le réservoir de "Régheat" depuis le réseau d'eau potable d'Egliseneuve d'Entraigues (par mesure de sécurité).

Un relevé est effectué tous les matins au réservoir de "Régheat" (Arrivée captages, départ, arrivée Egliseneuve d'Entraigues, trop-plein).

Le 13 août 2019 : alimentation en eau prise à Egliseneuve d'Entraigues (2 m<sup>3</sup>)

Le 17 août 2019 : alimentation en eau prise à Egliseneuve d'Entraigues (10 m<sup>3</sup>)

Le 19 août 2019 : alimentation en eau prise à Egliseneuve d'Entraigues (5 m<sup>3</sup>)

Le 21 août 2019 : alimentation en eau prise à Egliseneuve d'Entraigues (16 m<sup>3</sup>)

Le 24 août 2019 : alimentation en eau prise à Egliseneuve d'Entraigues (39 m<sup>3</sup>)

Le 6 septembre 2019 : alimentation en eau prise à Egliseneuve d'Entraigues (59 m<sup>3</sup>)

Le 16 septembre 2019 : alimentation en eau prise à Egliseneuve d'Entraigues (50 m<sup>3</sup>)

**Le 17 septembre 2019 à 7 h 00** : fermeture de la vanne d'Egliseneuve d'Entraigues qui alimente le réservoir de "Régheat" vu que les villages situés sur les hauteurs d'Egliseneuve d'Entraigues n'avaient plus d'eau.

Une entente a été trouvée avec Monsieur Didier CARDENOUX, Maire d'Egliseneuve d'Entraigues, à savoir : alimenter notre réservoir la nuit, fermer la vanne à 8 h, ouvrir la vanne à 11 h, refermer la vanne à 16 h et réouvrir la vanne à 21 h.

**Le 15 septembre 2019 à 21 h 00** : vu le niveau du réservoir, il a été nécessaire de faire un apport d'eau provenant de Super-Besse.

Le lundi 16 septembre 2019, la laiterie de Saint-Nectaire a effectué 2 voyages à 15 m<sup>3</sup> soit 30 m<sup>3</sup>.

Le vendredi 20 septembre 2019, la Coopérative de Tauves a effectué 2 voyages à 12 m<sup>3</sup> soit 24 m<sup>3</sup>.

Le samedi 21 septembre 2019, avec le camion loué "sans chauffeur" au garage FEL, la commune a effectué 2 voyages à 11 m<sup>3</sup> soit 22 m<sup>3</sup>.

Le lundi 23 septembre 2019, avec le camion loué "sans chauffeur" au garage FEL, la commune a effectué 5 voyages à 11 m<sup>3</sup> soit 55 m<sup>3</sup>.

Le mardi 24 septembre 2019, avec le camion loué "sans chauffeur" au garage FEL, la commune a effectué 4 voyages à 11 m<sup>3</sup> soit 44 m<sup>3</sup>.

Le mercredi 25 septembre 2019, avec le camion loué "sans chauffeur" au garage FEL, la commune a effectué 1 voyage à 11 m<sup>3</sup> soit 11 m<sup>3</sup>.

**Le 5 octobre 2019** : fermeture définitive de l'alimentation en eau d'Egliseneuve d'Entraigues.

La laiterie de Saint-Nectaire n'a pas pu continuer à nous faire les transports faute de véhicule en panne.

La Coopérative de Tauves ne possédait pas de véhicule équipé d'une pompe à refoulement pour vider la citerne en 3 ou 4 h.

La Commune de Saint-Genès-Champespe a loué au Garage FEL, situé à Aurillac (Cantal), un camion pour un mois (condition fixée par le propriétaire). Le camion a été conduit par notre employé municipal : Lucien MECHIN.

## Frais engagés pour le Transport :

- Laiterie Saint-Nectaire : 360 € T.T.C.
- Coopérative de Tauves : 540 € T.T.C.
- Location Garage FEL : 4.800 € T.T.C.

## Fourniture en eau et Divers :

Commune d'Egliseneuve d'Entraigues (fourniture en eau) : 3.728 € T.T.C.

Commune de Besse-et-Saint-Anastaise (fourniture en eau) : GRATUITE

Analyses d'eau : au "Lac de la Landie", au "Lac de Laspialade" et au réservoir : 380 € T.T.C.

La Communauté de Communes du Massif du Sancy, nous prend en charge la moitié des frais de transport d'eau. Nous remercions tous les délégués communautaires d'avoir eu la gentillesse de faire ce geste, ce qui montre la solidarité de cette communauté de communes en cas de difficultés d'une de ses communes membres.

**Le 16 septembre 2019** : le Conseil Municipal a décidé d'installer une pompe au "Lac de La Landie" (après analyse d'eau) afin que les agriculteurs puissent faire le plein de leur tonne à eau pour abreuver leur bétail (sauf les fabricants de Saint-Nectaire).

Je tiens à les remercier de leur compréhension et de leur dévouement. Sans cela, la population aurait subi des coupures d'eau.

Un cahier de pointage a été ouvert sur place pour contrôler le remplissage des tonnes à eau des agriculteurs.

Le Conseil Municipal tient à remercier Monsieur Georges LABREUILLE, propriétaire du "Lac de La Landie" de nous avoir laissé installer notre matériel sans aucunes difficultés.

En plus, lors des incendies au terrain de motocross, les pompiers ont fait le plein de leurs camions au Lac, sinon avec la pénurie, ils auraient eu des difficultés à les faire sur notre réseau d'eau.

A ce jour, afin de pallier au manque d'eau, un ingénieur hydrogéologue, Monsieur VERDIER, travaille actuellement sur les sites de "La Renonfeyre", de "Régheat", de "La Landie" pour prospecter afin de trouver une nouvelle ressource.

*Les recherches sont financées avec l'aide du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.*

Les habitants de Saint-Genès-Champespe seront avertis des évolutions des recherches communiquées par Monsieur VERDIER, hydrogéologue, qui serviront à monter un dossier pour mettre fin à la pénurie d'eau.



## **DIVERS ACHATS ET VENTES ET MODIFICATION DE STATUT PENDANT CE MANDAT**

### **Achats :**

- Remplacement du tractopelle.
- Achat d'un Berlingo pour remplacer le C15.
- Achat de la maison et du garage (anciennement SERRE) avec le concours de l'E.P.F.-Smaf (Etablissement Public Foncier).

### **Ventes :**

- Ancienne Poste.
- Maison VAISSAIRE (route de Saint-Donat).
- Corbillard.

### **Divers :**

- Mise à jour des listes des membres aux coupes affouagères de la forêt :
- de Saint-Genès et Autres,
  - de Monge
  - du Tac
  - de l'Esclauze.
- Pour être membre d'une section, il faut avoir son domicile réel et fixe sur la section concernée.*
- Mise à jour des listes des pâtures section de :
- Saint-Genès, la Jausse, Nadeil,
  - Broussoux,
  - La Mareuge,
  - La Bourboulairie,
  - Bastide,
  - Lajoux.

## **COMMUNIQUÉ DE LA MAIRIE**

Nous nous rendons compte que de plus en plus **le point propre** n'est pas respecté.

Après avoir fait une visite sur les lieux, nous avons constaté que ce lieu sert de dépotoir par la présence d'objets divers (pneus, sapins, appareils électriques, sièges auto pour enfant et autres).

C'est le devoir de chacun de respecter ce lieu, sinon des sanctions seront prises.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Tous les ans, au budget, le Conseil Municipal inscrit une enveloppe pour les travaux de voirie.

Il faut savoir que le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, par le biais du F.I.C., subventionne les travaux de voirie à hauteur de 25 % du montant H.T. avec une prise en compte d'un coefficient de solidarité de 0,90. La dépense subventionnable maximum pour la voirie est fixée à 186.090 € H.T. pour la programmation F.I.C. 2019-2021.

Pour les grosses réparations de voirie pour les communes de moins de 500 habitants et pour les communes de moins de 1.000 habitants classées en zone de montagne (population DGF), l'Etat subventionne également par le biais de la D.E.T.R. mais avec les conditions suivantes :

- Les travaux de voirie doivent concerner exclusivement la voirie communale,
- le taux de subvention est fixé à 30 % du plafond des travaux subventionnés,
- le plafond des travaux subventionnés est fixé à 100 000 € sur 2 années (calcul effectué sur années "glissantes"),
- le montant de la subvention maximum est fixé à 30 000 € pour deux années.

Avec l'aménagement foncier, les chemins seront élargis et le corps de chaussée sera renforcé vu l'évolution du matériel et vu le passage important de certains véhicules (agricoles, travaux publics et camions de laitier).

Deux autres dossiers restent à traiter, mais la période électorale m'imposant le droit de réserve, je ne serai pas plus loquace.

## L'ARBRE DE NOËL DE LA COMMUNE

Au cours de l'après-midi du mercredi 18 décembre 2019, Le Père Noël est venu rendre visite aux enfants de la Commune de Saint-Genès-Champespe.

Comme toutes les années, il était chargé de cadeaux et a rempli de joie les yeux des enfants.

Au cours de cet après-midi, les enfants ont pu voir un film et partager un goûter.



## RANDONNÉE "LE CHEMIN DES MAQUISARDS"

Le projet suit son cours, quelques retouches ont été apportées aux pupitres de lecture. Ils seront mis en place et scellés par la Communauté de Communes du Massif du Sancy.

La silhouette du Maquisard a été réalisée par les établissements VESSELY et se trouve actuellement en Mairie. Le chant des partisans serait inscrit dessus et le scellement sera effectué par la commune.

La voûte de four du réduit des Maisons et l'emplacement où les malheureux : Jean-Baptiste LADEVIE et son fils Georges ont été abattus lâchement, ont été rénovés grâce aux bras courageux de Serge CHARBONNEL et de Charly BRASSIER. Nous tenons aussi à remercier tous les bénévoles qui ont participé aux nettoyages des chemins. Merci à eux.

Aux beaux jours, un appel sera lancé aux bénévoles afin de faire un nettoyage de printemps et quelques retouches. On compte sur vous.



## ANIMATIONS C.C.A.S.

Comme le veut la tradition, le C.C.A.S. organise des manifestations afin de permettre aux personnes seules de les changer de leur quotidien.

Le 7 août 2019, en soirée, la Chorale "Les Troubadours de l'Artense" de Champs-sur-Tarentaine, composée d'une douzaine de personnes, nous a proposés un concert de chansons françaises et régionales avec la présence de deux accordéonistes pour accompagnement. Le public venu en grand nombre est parti enchanté de sa soirée.

Le dimanche 8 décembre 2019 a eu lieu le traditionnel repas organisé par la municipalité et le C.C.A.S.. Quarante-quatre personnes se sont retrouvées dans une ambiance conviviale pour déguster le succulent repas préparé par la nouvelle responsable, Sylvie MINET, du Restaurant "L'Hôtel du Midi".

Afin que la journée soit gaie, nos deux fidèles accordéonistes, Raoul et Hubert, ont répondu présent pour venir animer l'après-midi avec valse et bourrée au programme.

Certaines personnes avaient retrouvé leurs jambes de vingt ans.

Tard dans l'après-midi, après avoir bien discuté et dansé, chacun regagne son domicile. Tout en ce donnant rendez-vous pour l'année prochaine.



## MOT DU COMITÉ LOCAL DES ANCIENS COMBATTANTS D'AFN

Très sensible à nos chers disparus les Anciens d'AFN sont toujours fidèles aux commémorations du 19 mars, 8 mai et 11 novembre.

C'est avec autant de plaisir qu'ils se retrouvent deux fois par an autour d'une bonne table.

Il est regrettable que le cercle s'amenuise chaque année, la disparition de Marcel Méchin nous a encore beaucoup affectés.

Les Anciens d'AFN vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année et souhaitent que 2020 vous donne à toutes et tous bonheur et santé.



## LE COIN DES PÔCHES ET LA CLÉ DU COIN

L'année 2019 a encore connu de nombreux succès avec ses expositions, ses dédicaces, et ses ateliers adultes et enfants.

Sachez que vous êtes toujours les bienvenus pour partager ces bons moments de culture, de convivialité et de créations.

Nous en profitons pour lancer un appel à toutes les bonnes volontés dans le but d'assurer la pérennité de ce lieu qui est un atout primordial pour notre commune.

Meilleurs vœux à tous pour cette nouvelle année.



*bonne année 2020 de la part de l'équipe de L'ALEP !*

Les séances de gym encadrées par Fabienne 2 fois par semaine, le jeudi et le samedi profitent à une vingtaine de participantes assidues.

D'autres activités sont proposées : des randonnées improvisées, une balade découverte de la nature, une soirée conviviale pour la fête de la randonnée. Sans oublier une séance de bien être au centre Thermadore de St Nectaire

**Si vous souhaitez nous rejoindre n'hésitez pas à prendre contact.**



Pour tout renseignement :

[randogym@Outlook.fr](mailto:randogym@Outlook.fr)

04 73 22 36 09

06 65 29 69 80

06 83 60 16 61

## MOT DU COMITÉ DES FÊTES DE SAINT-GENÈS-CHAMPESPE

Le Président du Comité des Fêtes et l'ensemble des membres vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Que celle-ci vous apporte joie, bonheur, amour et surtout une excellente santé pour profiter des festivités avec les gens que vous appréciez !

L'année n'a pas été simple, mais tant bien que mal, certains bénévoles, très actifs et volontaires, ont tout fait pour vous proposer une fête de la Saint-Louis.

C'est ainsi, qu'un nouveau bureau, dynamique et motivé, s'est constitué. Benjamin GUITTARD est le nouveau président du Comité des Fêtes. Anne-Laure GUITTARD reste secrétaire et la trésorerie sera assurée par Amélie CHAPEL. De nouveaux membres ont rejoint le Comité, et nous vous rappelons que tout le monde est le bienvenu ! Pour cette nouvelle année, nous vous réservons quelques festivités... Inutile de vous rappeler que vous devez réserver votre week-end du 28, 29 et 30 août pour notre célèbre fête patronale !



Nous souhaitons sincèrement remercier les personnes qui nous ont toujours soutenus, aidés et motivés. Sans elles, certaines choses n'auraient pu être faites ! Nous remercions aussi les Champespoises et les Champespois qui nous accueillent chaleureusement et nous motivent lors de notre passage de la quête.

N'hésitez pas à nous rejoindre : nous avons besoin du plus grand nombre ! Vous pouvez nous contacter grâce à notre page Facebook "*Comité des fêtes de Saint-Genès-Champespe*" ou en téléphonant à Benjamin au 06 40 84 79 86.

*Les membres du Comité des Fêtes de Saint Genès Champespe*

## LE CLUB DES BRUYÈRES 2019

Cette année nous a encore apporté le plaisir d'être ensemble deux après-midi par mois.

Bernadette Juillard et Marie Vaissaire nous ont quittés : une pensée émue et amicale pour elles et leurs familles.

Nos retrouvailles autour de bons repas sont toujours des moments d'échanges et de partages que tous, nous apprécions.

Comme chaque année, nous remercions chaleureusement les chasseurs qui nous offrent un chevreuil et tous ceux qui nous apportent leur aide pour la fête du pain.

**BONNE ET HEUREUSE**

**ANNÉE 2020**

**EXCELLENTE SANTÉ A TOUS**



**A.A.P.P.M.A "La Donatoise"**  
**Section de Saint-Genès-Champespe**  
*La pêche aux infos*

**DÉVERSEMENTS TRUITES 2019 :**

**7 mars 2019** : 20 kgs Fario ruisseaux + 30 kgs Gabacut

**1er juin 2019** : 40 kgs Arc-en-ciel au Gabacut

**29 juin 2019** : 50 kgs Arc-en-ciel au Gabacut

**15 JUIN 2019 :**

**LES PÊCHEURS EN ASSEMBLÉE.**

L'AAPPMA Donatoise qui regroupe les communes de Saint-Genès-Champespe, Egliseneuve d'Entraigues, Espinchal, La Godivelle, Picherande et Saint-Donat a tenu son assemblée générale annuelle à Egliseneuve d'Entraigues sous la présidence de Bernard Guittard.

33 pêcheurs étaient présents.

Le bilan moral et le bilan financier 2019 ont été présentés respectivement par le secrétaire Guy Ignatiouk et le trésorier Paul Gendre. Les bilans des sections l'ont été également. Ces bilans ont été adoptés à l'unanimité par l'assemblée.

En 2019, la vente de cartes est restée très stable.

Nous continuerons d'offrir en 2020 les cartes jeunes à tous les enfants de moins de 12 ans qui résident sur les communes de notre AAPPMA.

Une commande groupée d'échelles de franchissement sera effectuée par l'AAPPMA dès que chaque section aura indiqué la quantité qu'elle souhaite.

Bernard Joum et Guillaume Denogent sont assermentés pour remplir leur fonction de garde sur l'ensemble du territoire de pêche de la société.

Le président au nom de tous les pêcheurs a tenu à remercier tous les riverains de nos belles rivières, qui nous autorisent le passage sur leurs propriétés, afin de pratiquer la pêche.

Cette assemblée s'est terminée autour de l'apéritif offert par la section pêche d'Egliseneuve d'Entraigues. Ensuite, tous les pêcheurs se sont retrouvés à l'Hôtel du Nord pour partager un amical repas.

**PÊCHES ÉLECTRIQUES :**

**11 juillet 2019** : Pêche électrique sur le ruisseau de Jassy, commune de la Godivelle. Résultat : 285 truites sur 100 m.

**12 et 18 juillet 2019** : Pêches électriques réalisées sur les petits ruisseaux de la Godivelle : résultats catastrophiques.

**10 septembre 2019** : Pêche électrique sur la Tarentaine au-dessus du Pont des Aïgues : 85 truites sur 100 m.

**Période d'ouverture truite** : du 14 mars au 20 septembre 2020.

Sur le plan d'eau du Gabacut, ouverture le 14 mars 2020, fermeture retardée au 11 octobre 2020 (pour les espèces autres que la truite fario dont la pêche ferme le 20 septembre 2020).

Les cartes de pêche 2020 sont disponibles et téléchargeables sur internet sur le site :  
[www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)

Les pêcheurs peuvent également obtenir leur carte auprès de notre dépositaire :  
**Corinne Gatignol - Bar-Tabac-Presses.**

Tout mode de règlement est accepté. Les pêcheurs ayant une adresse mail sont priés de bien vouloir l'indiquer afin de recevoir une invitation à la prochaine assemblée générale de notre société de pêche.

A Saint-Genès-Champespe, les ruisseaux ont subi une sécheresse laissant peu de possibilité à la survie piscicole. Toutefois nous souhaitons réhabiliter le lavoir communal ROE 109491.

Le lavoir est situé sur le lit du ruisseau du Taurons et constitue un obstacle à la continuité écologique en créant une chute de 1 m de haut.

**L'objectif est de restaurer complètement et durablement la continuité écologique sur ce secteur du Taurons et de créer une réserve d'eau en amont tout en conservant le lavoir communal.**

***Le principe général d'aménagement repose sur :***

- La création d'un ruisseau de contournement du lavoir
- la création d'une prise d'eau pour le lavoir

Une étude a été réalisée et est disponible à la société de pêche et à la mairie, il reste à boucler les investissements mais d'après le technicien de la com.com, Nicolas Lafarge, les subventions compenseraient plus de 80 % de l'investissement sans comptabiliser l'aide d'EDF qui devrait participer. Les travaux devraient intervenir août septembre 2020.

Par ailleurs nous allons étudier l'ensemble des possibilités qui nous sont offertes pour nettoyer les rives des ruisseaux et réaliser des réserves d'eau.

**LES MEMBRES DU BUREAU VOUS SOUHAITENT UNE EXCELLENTE ANNÉE 2020**

*Le président : Alain Gerbeau*

*Le secrétaire: Guy Ignatiouk*



## **MOT DE LA SOCIÉTÉ DE CHASSE DE SAINT-GENÈS-CHAMPESPE**

La société de chasse présente ses meilleurs vœux 2020.

Cette année le début de saison a été compliqué du fait de multiples dégâts causés par les sangliers !

En effet, cette bête noire n'est pas facile à chasser, surtout sur notre commune qui est grande !

Mais nous veillons ! Et nous essayons de faire au mieux.

Les prélèvements cervidés et chevreuils se passent normalement.

Au nom des chasseurs, je tiens à remercier les propriétaires qui nous laissent pratiquer notre activité.

Merci aussi aux chasseurs propriétaires de chiens qui nous font chasser activement, qui sans eux, il n'en serait rien !

Très bonne année 2020 à tous.



Bonjour à tous,  
Tout d'abord meilleurs voeux pour 2020 !



En 2019, nos efforts se sont concentrés sur la réhomologation du circuit qui a été reconduite pour 4 ans et la réalisation de la passerelle d'accès au public, en partenariat avec la municipalité, le Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles et le lycée Henri Queuille de Neuvic.

L'organisation de notre épreuve du 8 septembre 2019 a rassemblé près de 120 pilotes et quelques 200 spectateurs.

En 2020, nos efforts vont se concentrer sur l'entretien du circuit et ses abords et nous vous donnons rendez-vous le 12 juillet prochain pour une épreuve comptant pour le Trophée de zone AURA toutes cylindrées.

Merci à tous ceux qui nous aident et qui participent ainsi au maintien du tissu associatif !

**Frédéric PAPON - Artense Moto Club**



---

## **MOT DE L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE SAINT-GENÈS-CHAMPESPE**

Meilleurs voeux à toutes et à tous pour cette nouvelle année 2020.

Sur l'année 2019, notre caserne a réalisé 11 interventions. Nous vous rappelons que notre équipe assure systématiquement les astreintes de nuit, de 20 h à 5 h et aléatoirement celles de jour selon la disponibilité de chacun.

Nous avons la chance d'avoir vu augmenter notre effectif avec l'arrivée d'Anthony Tournadre. Ses formations étant déjà validées, il a pu intégrer rapidement notre équipe.

La porte de la caserne reste bien évidemment ouverte à toutes personnes désireuses d'être pompier.

En ce qui concerne notre traditionnel repas de la fête du pain, nous tenons à remercier tous les participants mais il y a eu une baisse de fréquentation de 50% et une diminution des subventions communales de 70 % en 5 ans.

Dans ces conditions nous ne pourrions assurer le repas cette année. En revanche, nous essaierons de vous proposer une nouvelle animation. Nous reconduirons bien évidemment le concours de pétanque de la Saint-Louis qui a eu un vrai succès ainsi qu'un concours de belote durant l'année.

*L'Amicale des Sapeurs-Pompiers.*

## ÉTAT-CIVIL POUR L'ANNÉE 2019

### NOS PEINES

➤ *Décès :*

Marie MOINS veuve JUILLARD  
Marcel MÉCHIN

le 1<sup>er</sup> Février 2019  
le 26 Juin 2019

➤ *Nous ont également quittés :*

Marie Emma Simone BESSON veuve VAISSAIRE  
François Alain Karol Claude LABBE  
Gilles Charles Bernard BARILLOT  
Alexandre Gilles BARILLOT  
Josette Marie Thérèse MINET veuve BAPT  
Emmanuel Louis Philippe VAISSAIRE  
Jean Marie MORIN

le 11 Juin 2019  
le 29 Juillet 2019  
le 23 Février 2019  
le 11 Mai 2019  
le 10 Juillet 2019  
le 3 Septembre 2019  
le 31 Décembre 2019

### NOS JOIES

➤ *Naissances :*

Lola Ninon MOREL

le 2 Mars 2019

**Joyeux Noël et Sainte Année,**

**Père Jacques DAVID**

Dans nos sociétés occidentales, des hommes, des femmes et des enfants ne mangent pas à leur faim ou s'alimentent mal...

Il faudrait aussi prendre en compte toutes les autres faims et soifs qui tenaillent les êtres humains : la faim de liberté et de paix, la faim d'affection, la faim de dignité, et, au plus profond des êtres : la faim de Dieu.

Il y a donc plusieurs sortes de faims qui toutes sont nécessaires à la vie. La première est la faim qui tenaille les estomacs. Si elle n'est pas satisfaite, c'est la mort à plus ou moins brève échéance.

La deuxième faim est celle du coeur et de l'Esprit. Personne ne peut s'épanouir et vivre une vie vraiment humaine sans être aimé et sans aimer.

Et la nourriture de l'Esprit par la connaissance, la culture, la découverte de la beauté est tout aussi indispensable.

Mais il y a une troisième faim : celle de l'âme. Car l'homme n'est pas créé pour rester enfermé dans les étroites limites du temps et de l'espace.

Il est fait pour un amour qui transcende toutes les frontières, qui aspire à devenir éternel.

L'amour vrai tend de lui-même à désirer vivre toujours.

Que l'année qui s'ouvre nous rende attentif à toutes ces faims.

## **CLIC "SENIOR MONTAGNE"**

**Maison des Services de Santé – Le Bourg - 63820 LAQUEUILLE - ☎ 04.73.65.20.89**  
**Email : clic.senior-montagne@wanadoo.fr Site internet: www.clicseniormontagne.fr**

### **VOUS ou un de VOS PROCHES A PLUS DE 60 ANS, LE CLIC VOUS CONCERNE**

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique) est une association loi 1901 financée principalement par le Conseil Départemental du Puy de Dôme, la CARSAT et l'ARS. Le CLIC est composé d'une équipe pluridisciplinaire (secrétaire, assistante sociale, infirmière,...).

Le rôle du CLIC est d'écouter, d'informer, d'orienter et d'accompagner les personnes âgées de plus de 60 ans et leur famille dans leurs différentes démarches :

(aides à domicile, aménagement du logement, entrée en établissement ...).

Le CLIC "Senior-Montagne" organise chaque année des conférences et des ateliers (mémoire, informatique, vélo électrique, ...)

Des actions en direction des personnes âgées isolées sont de nouveau prévues en 2020.

**Pour tous renseignements, contacter le CLIC au 04.73.65.20.89**



Depuis 2017, le bourg de Saint-Genès-Champespe, tout comme certains villages aux alentours, est éligible à Internet très haut débit grâce à un relais de télécommunications placé dans le clocher de l'église par la société Syx Internet avec l'appui du conseil municipal.

32 foyers et la mairie ont procédé à l'installation et profitent maintenant d'un débit autour de 30 Méga pour surfer sur Internet. Ils sont pour la plupart situés dans le bourg et aux Pics, mais aussi à Charlut, Lamadeuf, L'arbre, Lajoux, la Montagne...

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contactez Syx Internet  
04 15 57 00 21 / [contact@syx-internet.fr](mailto:contact@syx-internet.fr) / [www.syx-internet.fr](http://www.syx-internet.fr)

## **SOUS LES ÉTOILES À SAINT-GENÈS-CHAMPESPE**

Août 2019, mercredi 21, salle communale puis sur la butte de l'église, les curieux de la Nature et du Ciel sont au rendez-vous de la troisième soirée Astronomie proposée par les membres de l'Association des Astronomes Amateurs d'Auvergne invités par la Municipalité de Saint-Genès-Champespe.

La météo est bonne, Jupiter, Saturne et les belles nébuleuses et galaxies de l'été sont au rendez-vous. Tout le monde se régale au spectacle des anneaux de Saturne, de la myriade d'étoiles de l'amas d'Hercule ou des étoiles naissantes du Sagittaire. Rendez-vous est pris pour août 2020. En attendant de vous retrouver sous les étoiles, les Astronomes Amateurs d'Auvergne vous souhaitent une excellente année 2020 et vous donnent rendez-vous vers la mi-août avec les "belles de l'été".





Chaque seconde, en France, 27 kilos de prospectus et imprimés publicitaires sont distribués dans les boîtes aux lettres, soit 40 kg par foyer ou 17 kg/habitant et par an. Ces 18 milliards de prospectus annuels représentent 850 000 tonnes de papier par an.

### Le stop pub permet :

- d'éviter d'encombrer inutilement celui qui ne lit pas la publicité,
- éviter l'amas de pubs qui signale l'absence de celui qui part quelques jours,
- de faire un geste pour notre planète car le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

### La publicité payée par le consommateur

Les imprimés sans adresses représentent près de **trois milliards d'euros de dépenses publicitaires**, répercutées dans le prix du produit, **soit, pour chaque français, environ 45 € par an**, à rajouter aux coûts du retraitement. La communication par prospectus non adressé coûte donc aussi bien à l'environnement qu'au citoyen.

Actuellement, seulement 20% des boîtes aux lettres arborent ce logo.

**Participez à la prévention des déchets, en apposant votre autocollant sur la boîte aux lettres !**

**Demandez votre autocollant stop pub en mairie !**

### Quelques questionnements récurrents :

- Vous voulez supprimer la publicité ?

Pas du tout, il s'agit simplement de faire en sorte que ceux qui ne lisent pas ces publications ne les reçoivent plus, de réduire au maximum le tonnage de papier non lu, et d'éviter de produire des déchets pour limiter l'utilisation des matières premières.

- Je veux continuer à recevoir l'information locale

L'information des collectivités ou des associations est acceptée et continue à être diffusée dans votre boîte aux lettres.

- Je veux continuer à être au courant des promotions publicitaires

Demandez à vos enseignes préférées de vous envoyer leurs informations publicitaires par internet.

### Il n'y a pas de petite action si nous sommes nombreux à participer :

- **Un Stop pub**, c'est **40 kg de papier évités**, et 6 € d'économie sur les frais de collecte et de traitement des déchets.
- **100 Stop pub**, c'est **près de 4 tonnes de papier évitées**, et 600 € d'économie sur les frais de collecte et de traitement des déchets.

# FICHE TARIFAIRE DES PRESTATIONS COMMUNALES

Prestations		Tarifs	Délégations du Conseil Municipal	
			Date	Numéro
Cimetière	Concession	150,00 € (30 € / m <sup>2</sup> )	25/06/2010	/
	Case columbarium	600,00 €	11/12/2009	/
Réseaux	Branchement d'eau potable (prise en charge, vanne et bouche à clé)	250,00 €	02/09/2016	DE_2016_095
	Abonnement au réseau d'eau (regard et compteur)	370,00 €	02/09/2016	DE_2016_096
	Remplacement d'un compteur d'eau	70,00 €	02/09/2016	DE_2016_098
	Pose d'un regard d'eau	300,00 €	02/09/2016	DE_2016_094
	Raccordement au réseau d'assainissement	700,00 €	02/09/2016	DE_2016_097
Eau	Location compteur : - prix annuel - prix semestriel	35,00 € 17,50 €	12/07/2019	DE_2019_083
	Consommation : - Prix du m <sup>3</sup> d'eau	0,80 €	12/07/2019	DE_2019_083
Assainissement	Tarif assainissement	0,51 € / m <sup>3</sup> d'eau consommée	30/01/2009	/
Salle des fêtes	Location pour les personnes qui possèdent un bâti (caution 1000 €)	130,00 € / jour	19/12/2014	DE_2014_185
	Location pour les personnes de l'extérieur (caution 1000 €)	150,00 € / jour	19/12/2014	DE_2014_185
	Caution location salle des fêtes pour les particuliers	1 000,00 €	16/01/2015	DE_2015_012
	Caution location salle des fêtes pour les associations	300,00 €	13/04/2018	DE_2018_064
Locations diverses	Location de la vaisselle	25,00 € / 50 couverts	15/05/2015	DE_2015_071
	Remplacement d'un verre	2,00 €	02/09/2016	DE_2016_099
	Remplacement d'une assiette	5,00 €	02/09/2016	DE_2016_099
	Remplacement d'un couvert	1,00 €	02/09/2016	DE_2016_099
	Remplacement d'une carafe	2,00 €	02/09/2016	DE_2016_099
	Remplacement d'une tasse avec soucoupe	3,00 €	02/09/2016	DE_2016_099
	Location de la friteuse (caution 200 €)	10,00 € / jour	14/09/2018	DE_2018_102
	Location de la machine hot-dog (caution 200 €)	10,00 € / jour	14/09/2018	DE_2018_102
Gîte	Nuitée sans chauffage (hors taxe de séjour)	7,50 €	09/10/2009	/
	Nuitée avec chauffage (hors taxe de séjour)	9,00 €	09/10/2009	/
Camping	Forfait 1 ou 2 personnes + véhicule + emplacement (caravane ou tente)	6,50 € / jour	30/06/2017	DE_2017_094
	Forfait 1 ou 2 personnes + emplacement (tente)	4,50 € / jour	30/06/2017	DE_2017_094
	Personne supplémentaire (au-dessus de 2 et à partir de 7 ans)	1,50 € / jour	30/06/2017	DE_2017_094
	Enfant (moins de 7 ans)	0,00 € / jour	30/06/2017	DE_2017_094
	Branchement électrique	2,00 € / jour	30/06/2017	DE_2017_094
	Garage mort sans électricité	1,50 € / jour	30/06/2017	DE_2017_094
	Garage mort avec électricité	2,00 € / jour	30/06/2017	DE_2017_094
	Jeton pour machine à laver	3,00 €	30/06/2017	DE_2017_094
	Animaux (obligatoirement tenus en laisse)	0,00 € / jour	30/06/2017	DE_2017_094
	Forfait camping-car (sans électricité)	8,00 € / jour	30/06/2017	DE_2017_094
Pesage	Ticket de pesage	6,00 €	14/04/2017	DE_2017_057
Tennis	Heure	0,00 €	14/04/2017	DE_2017_058
	Carte annuelle	0,00 €	14/04/2017	DE_2017_058
Matériel d'élagage	Location du tracteur avec épaveuse et chauffeur pour travaux d'élagage des forêts sectionales situées sur la Commune.	60,00 € / heure	16/10/2015	DE_2015_125
Déneigement pour les communes environnantes	Pousseur avec étrave et chauffeur, par tranche de 30 minutes	40,00 €	13/10/2017	DE_2017_128
	Tracteur avec fraise et chauffeur, par tranche de 30 minutes	50,00 €	13/10/2017	DE_2017_128
Déneigement des chemins privés	A la demande (demande formulée par l'intéressé pour chaque passage)	50,00 €	17/11/2017	DE_2017_131
	Forfait annuel en fonction de la longueur du chemin en mètre ( L )	200 € + 1,25 € x L	17/11/2017	DE_2017_131

## INFORMATIONS PRATIQUES

**MAIRIE : Tél et Fax : 04 73 22 31 84**

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9 h. 00 à 12 h. 00 et de 13 h. 30 à 17 h. 00

- Samedi : 9 h. 00 à 12 h. 30 \* *Les lundis et les jeudis après-midi sont fermés au public.*

E-mail : [mairie.stgeneschampespe@orange.fr](mailto:mairie.stgeneschampespe@orange.fr) Site internet : <http://st-genes-champespe.pagesperso-orange.fr/>

**AGENCE POSTALE COMMUNALE : 04 73 22 30 01** : Ouverte du mardi au samedi : 9 h. 00 à 12 h. 00

**RÉSERVATIONS SALLE DES FÊTES, GITE D'ÉTAPE, CAMPING, TENNIS, PESAGE :**

*s'adresser à M<sup>me</sup> Céline CHASTANG au 07 87 08 48 76*

**BIBLIOTHEQUE "LE COIN DES PÔCHES" : 04 73 22 31 05** - E-mail : [lecoindespoches@orange.fr](mailto:lecoindespoches@orange.fr)

Mercredi et samedi : 14 h. 00 à 16 h. 00

**TRÉSORERIE DU MONT-DORE LA TOUR : 04 73 65 22 44** (*guichet et accueil téléphonique*)

Lundi : de 8 h. 30 à 12 h. 00 et de 13 h. 30 à 16 h. 00 - Mardi et jeudi : de 8 h. 30 à 12 h. 00

**Le bulletin a été rédigé par Daniel GAYDIER avec la collaboration de toutes les associations, et de notre Secrétaire Florence.**